



CAMP DE JOUR ST-IGNACE

Du 29 juin au 20 août 2020

ADMISSIBILITÉ

Si votre enfant est âgé entre 6 et 12 ans (il doit avoir été à la maternelle 2019-2020), il est le bienvenu au camp! Nous souhaitons avant tout lui offrir la meilleure supervision qui soit. Ainsi, notre programme est adapté à chaque groupe d'âge et est conçu pour prendre en compte les intérêts de chacun, de manière à assurer plaisir et bien-être.

Coût

Le coût d'inscription pour le Camp de jour St-Ignace est de 165\$ pour les familles de Saint-Ignace-de-Loyola. Pour les familles ne résidant pas dans la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola, le coût d'inscription est de 400\$ par famille. Un reçu pour vos impôts vous sera remis. La période d'inscription aura lieu du 16 mars au 5 juin 2020 pour les résidents et du 18 mai 2020 au 5 juin 2020 pour les non-résidents (70 places disponibles). Les inscriptions doivent se faire en personne au bureau municipal durant les heures d'ouverture soit de 8h à 12h et de 13h à 17h.

HORAIRE

Le camp de jour se fera à la bibliothèque municipale et sera ouvert du lundi au jeudi de 7h45 à 17h45 à compter du 29 juin au 20 août 2020.

07h45 à 9h00	Service de garde
09h00 à 12h00	Animation
12h00 à 13h00	Dîner sous surveillance
13h00 à 16h00	Animation
16h00 à 17h45	Service de garde

*Les activités sont adaptées selon la température et le nombre d'enfants présents.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-LOYOLA AU
450-836-3376 OU PAR COURRIEL AU
RLEMAY@STIGNACEDELOYOLA.QC.CA**

Inscriptions et mode de paiement

La période d'inscription débutera le **16 mars 2020** dès 8h00. Il y a 70 places disponibles. Les fiches d'inscription doivent absolument être accompagnées du paiement complet soit 165\$ par famille résident à Saint-Ignace-de-Loyola ou 400\$ par famille pour les non-résidents. L'inscription doit être faite en personne au bureau municipal et être acquittée en totalité avant le 5 juin 2020. L'inscription des non-résidents débutera le 18 mai 2020 s'il y a encore des places disponibles. Le paiement doit être fait en argent comptant ou en chèque à l'ordre de Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola. Les places sont attribuées selon le principe du premier arrivé, premier servi.

Annulation et remboursement

Il n'y a **aucun remboursement** pour les frais d'inscription suite au 5 juin 2020, quelle qu'en soit la raison. Il en va de même pour les jeunes qui ont dû être retournés chez eux pour mauvaise conduite et qui ont déboursé le montant de l'activité.

Pénalités

Le personnel du camp de jour assurera à votre enfant une surveillance adéquate de 7h45 à 17h45. Des frais de 1\$ par minute supplémentaire seront facturés directement aux parents responsables ne respectant pas les heures d'ouverture du camp de jour.

Modalités de renvoi

Votre enfant recevra le code de vie du camp de jour lors de sa première journée de camp. Des manquements sérieux à ce code entraîneront une procédure qui a pour objectif de changer les mauvais comportements de l'enfant pour une vie harmonieuse au camp. Notre objectif est de maintenir le meilleur environnement pour les participants et nous comptons sur votre appui pour y arriver. En cas de non-respect majeur, la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola se réserve le droit d'appliquer la conséquence nécessaire selon le niveau d'importance du non-respect. Vous devrez obligatoirement signer une copie du code de vie et la retourner au camp de jour afin que nous soyons certains que vous ayez lu les procédures.

Responsabilités

La municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola et le personnel du camp de jour se dégagent de toutes responsabilités en ce qui a trait à la perte ou le vol d'objets personnels ainsi qu'aux blessures corporelles dues à la pratique d'activités sportives ou autres.

Malgré la meilleure volonté, la participation à des activités comporte des risques inhérents à la pratique. Il est bien entendu que le personnel qualifié va tenter d'éliminer les risques d'accidents. La décision d'appeler l'ambulance ou non sera laissée au jugement du personnel du camp de jour et la facturation sera assumée par les parents. * Veuillez prendre note que le personnel n'administre pas de médicaments

Activités supplémentaires

Le personnel prendra les mesures nécessaires pour assurer la surveillance et le confort des jeunes lors des voyages, s'il y a lieu. Les parents doivent défrayer les frais de voyage avant la date limite inscrite sur le coupon d'inscription. Le paiement des activités supplémentaires est payable aux moniteurs en argent comptant seulement et ce, durant les heures d'ouverture du camp de jour. Les inscriptions au bureau municipal ne seront pas acceptées.

Rencontre de parents

Veuillez noter qu'une rencontre de parents avec les moniteurs du camp de jour et la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola sera organisée pour présenter l'équipe de moniteurs, pour expliquer le fonctionnement du camp de jour et les règlements. Votre présence est très importante pour que l'été 2020 se déroule comme il se doit. **La rencontre aura lieu le jeudi 25 juin 2020 à l'église de Saint-Ignace-de-Loyola (199, chemin de la Traversée).**